

ASTT LIGNE Tennis de table TOURNOI RÉGIONAL 15 MAI 2022

Tournoi Homologué sous le n° 1266 /2021-R par le Comité de Loire Atlantique et la Ligue des Pays de la Loire

REGLEMENT

Article 1 L'ASTT LIGNE organise son tournoi régional le dimanche 15 MAI 2022 au Complexe sportif Eugène Durand à Ligné. Ce tournoi se déroulera sur 24 tables.

Article 2 Ce tournoi comprend les tableaux suivants :

Tableaux	Catégories	Horaires	Engagements
A	5 à 13 (≤ 1399 points)	8H30	8,00 €
В	5 à 7 (≤ 799 points)	9H30	8,00 €
С	5 à 15 (≤ 1599 points)	10H30	8,00 €
D	5 à 9 (≤ 999 points)	11H30	8,00 €
E	5 à 17 (≤ 1799 points)	12H30	8,00 €
F	Toutes séries Dames	13H30	8,00 €
G	Jeunes 5 à 9 (cadets max ≤ 999 points)	13H30	5,00 €
Н	5 à 11 (≤ 1199 points)	14H30	8,00 €
I	Toutes séries	15H30	8,00 €

Tableaux A, B, C, D, E, F, H, I: 8,00 € le tableau, 15,00 € les 2 tableaux.

Nota : Un tarif réduit est appliqué aux jeunes cadets max. pour (G + 1 Tab.) = 12,00 €

Récompenses :

Les 4 premiers de chaque tableau (A, B, C, D, E, F, H et I) seront récompensés en numéraires.

Le tableau Jeunes (G) sera récompensé par des bons d'achats.

Article 3 Le juge arbitre sera Jean-Yves LEMAN assisté de Jacques BARRAUD.

Article 4 Les inscriptions se feront soit par appel téléphonique, soit par E-mail, soit par le <u>formulaire</u> web. Date limite des inscriptions samedi 14 Mai 2022 à 17 h 00.

Mr Michel MÉNARD

Tél. 06 43 77 07 69

Mr Christian THIBOUVILLE

Tél. 06 25 61 40 78

E-Mail:

tournoi@asttligne.fr



ASTT LIGNE Tennis de table TOURNOI RÉGIONAL 15 MAI 2022

Article 5 Les joueuses et joueurs qualifiés pour participer aux finales par classement régionales le dimanche 15 mai ne pourront pas s'inscrire au tournoi.

Article 6 Les tableaux se dérouleront au meilleur des 5 manches sauf les finales qui se feront aux meilleures des 7 manches, si l'horaire le permet et en accord avec le juge-arbitre.

Les tableaux se dérouleront en poules de 3 où 4 selon le nombre d'engagés.

Application des règlements de la FFTT.

Le perdant de chaque partie est tenu d'arbitrer la partie suivante.

Les balles, de couleur blanche, sont fournies par l'organisation.

Tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son nom sera considéré comme perdant pour cette partie (poule et tableau).

L'accès à l'ensemble du complexe sportif Eugène Durand sera soumis à la <u>présentation d'un</u> pass vaccinal ou sanitaire valide suivant les recommandations en cours le jour du tournoi.

La tenue sportive est OBLIGATOIRE.

La licence est OBLIGATOIRE

Chaque joueur pourra participer à 2 tableaux. <u>Suivant l'accord du juge arbitre</u> du tournoi un 3^{ème} tableau sera éventuellement possible le jour du tournoi.

Des doubles pourront être engagés si l'horaire le permet.

Un joueur de catégorie POUSSIN ne peut participer qu'au tableau jeunes.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive compétente, fédérale ou Ligue, appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 7 Seul le juge arbitre est habilité à modifier le présent règlement s'il le juge nécessaire.

Article 8 Les lots des places 5 à 8 ne seront pas distribués si dans le tableau la participation est inférieure à 24 joueurs.

Article 9 Ce tournoi est homologué sous le N° d'homologation 1266/2021-R en date du 16 / 01 / 2022

Article 10 Le club de LIGNE décline toute responsabilité en cas de perte, vols ou blessures pendant le tournoi.

Article 11 L'organisateur en accord avec le juge arbitre, s'autorise à annuler un tableau dans le cas d'un manque d'inscription.

Article 12 Les lots ne seront remis qu'à la fin de chaque tableau concerné.
Les lots non réclamés à ce moment resteront acquis à l'association (ASTT Ligné).

Le représentant de l'organisateur, Mr le Président Soksane HOR,



Le Juge Arbitre du tournoi, Jean-Yves LEMAN